

L'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de l'environnement wallon est une obligation décréte depuis le 12 février 1987. Cette obligation est reprise dans le processus de planification environnementale depuis le décret du 21 avril 1994 et figure dans le livre 1er du Code de l'environnement (décret du 27 mai 2004).

Le Rapport sur l'état de l'environnement wallon, une étape d'évaluation dans un processus d'amélioration continue de l'environnement

Selon le Code de l'environnement, le Rapport sur l'état de l'environnement wallon doit contenir un constat critique, évolutif et prospectif sur les différentes composantes du milieu et sur les pressions exercées par les activités humaines ainsi qu'une analyse de la gestion menée. Il doit également comporter un état de transposition des directives européennes et de conformité aux engagements internationaux en matière d'environnement, ainsi qu'un bilan des efforts réalisés en Région wallonne en matière de développement durable.

Les rapports sur l'état de l'environnement wallon se concrétisent par la publication annuelle d'un «Tableau de Bord de l'Environnement» (TBE) donnant, sur base d'une soixantaine d'indicateurs, une vision évolutive régulière de la situation environnementale. Ce TBE est complété tous les 5 ans -à mi-législature- par un Rapport plus complet et plus analytique, élaboré avec une collaboration extérieure renforcée. L'objectif de ce Rapport, est de dresser un bilan évolutif de l'état de l'environnement, de l'analyser en regard des pressions et des actions menées, et de le confronter aux objectifs fixés.

Le Rapport fait ensuite l'objet d'un débat. Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) est en effet chargé par le Gouvernement wallon, d'organiser une consultation des Conseils consultatifs, et une discussion en table ronde avec le Conseil économique et social de la Région wallonne. Le CWEDD établit ensuite une note de synthèse présentant les résultats de cette consultation ainsi qu'une note de prospective pouvant comprendre des suggestions en matière de lutte et de prévention face à la détérioration de l'environnement. Ces avis sont transmis au Parlement wallon qui doit se prononcer par voie de résolution. Le Rapport s'inscrit ainsi dans un processus d'amélioration continue basée sur l'information et la consultation.

A la base, une expertise scientifique largement ouverte

La coordination des travaux est assurée par la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. La Cellule Etat de l'Environnement wallon (CEEW) - une équipe scientifique pluridisciplinaire engagée via une convention cadre avec l'Université libre de Bruxelles (IGEAT - CEDD) - assure la rédaction des différents chapitres en collaboration avec de nombreux experts.

Le présent Rapport est le premier du genre. Le champ d'analyse a été délimité par la CEEW et concrétisé sous forme d'une table des matières détaillée. En vue de développer l'analyse, un large appel à collaboration a été lancé en mai 2005, auprès des universités, centres de recherche, bureaux d'étude, services administratifs et organismes d'intérêt public spécialisés en environnement. La contribution des experts pouvait porter soit sur la rédaction directe des textes du Rapport (contribution synthétique), soit sur la réalisation d'une analyse détaillée concrétisée par un dossier scientifique, soit par la transmission d'informations ou encore par la relecture des textes. Au total, une centaine d'experts se sont engagés à rédiger des textes dont une soixantaine de dossiers scientifiques. Près de 300 personnes ont en outre contribué à la fourniture de données et à l'analyse ainsi qu'à la relecture des textes. Le Rapport est donc le fruit d'une vaste collaboration, exercice difficile, nécessitant un travail important de coordination, mais riche d'une approche pluridisciplinaire, associant en outre les chercheurs scientifiques et les gestionnaires des matières traitées. Que chacun soit remercié pour cet énorme travail [voir REALISATION en fin de volume].

Afin de concilier analyse détaillée et publication accessible à un large public, la publication du Rapport comporte deux niveaux :

- le Rapport publié reprend les textes synthétiques. Ceux-ci ont été rédigés à la base par les experts extérieurs ou bien par la CEEW pour les problématiques pour lesquelles aucun expert extérieur n'a pu être trouvé. Ces textes ont, pour la plupart, été retravaillés par la CEEW afin d'assurer une présentation coordonnée, harmonisée et didactique, selon un canevas préétabli mis au point avec un bureau de communication ;
- les dossiers scientifiques qui sous-tendent les textes synthétiques sont accessibles dans leur intégralité sur le site Internet <http://environnement.wallonie.be>. Ces dossiers, une soixantaine, apportent de nombreux compléments par rapport aux textes synthétiques et le lecteur qui souhaite approfondir son approche est vivement encouragé à les consulter. L'existence d'un tel dossier est signalée dans le Rapport par la mention [dossier scientifique]. La liste des dossiers scientifiques est reprise en fin de volume.

Les comités de lecture ont été organisés par grands thèmes environnementaux en regroupant plusieurs problématiques. Leur mission était d'assurer une validation des analyses, de vérifier la cohérence du document et de mettre en évidence les enjeux à dégager. Une relecture transversale finale a enfin été assurée. Les remarques ont été collectées par la CEEW qui en a tenu compte dans la mise au point définitive des textes.

La responsabilité des propos tenus est donc partagée entre les experts auteurs, la CEEW, les experts relecteurs et la DGRNE. En tout état de cause, les textes initiaux des experts auteurs sont mis à disposition du lecteur sur le site Internet <http://environnement.wallonie.be>



Une approche axée sur les problématiques environnementales

Le Rapport est structuré en quatre grandes parties :

- le contexte général ;
- l'analyse de l'utilisation des ressources ;
- l'analyse des composantes de l'environnement ;
- les politiques environnementales.

Le contexte général reprend les grandes caractéristiques géographiques et humaines de la Région wallonne, puis présente les principaux secteurs d'activité (ménage, agriculture, entreprises, transports, tourisme et loisirs) en limitant l'analyse aux facteurs évolutifs qui influent le plus sur l'environnement.

L'analyse de l'utilisation des ressources et des composantes de l'environnement est réalisée par problématique environnementale. Autant que possible, pour chacune, l'état en regard des objectifs politiques, les pressions et les mesures appliquées sont analysés et ce, dans une perspective évolutive.

La partie «Politiques environnementales», présente les leviers généraux sur lesquels s'appuie la politique environnementale. Les politiques sectorielles sont quant à elles, présentées dans les chapitres thématiques.

Actualité des données

Le Rapport comporte un grand nombre d'indicateurs agréant une masse colossale de données. Celles-ci sont collectées, validées, traitées par un grand nombre de personnes. Selon la difficulté et les moyens disponibles, le traitement des données peut être plus ou moins long. Le Rapport présente l'évolution sur plusieurs années jusqu'aux dernières données disponibles au moment de la rédaction des textes, c'est-à-dire fin 2006. Selon les indicateurs, la dernière année disponible est plus ou moins proche (2006 dans les meilleurs cas, sinon, avec une, deux, voire trois années de délai). Les données les moins rapidement disponibles sont les données reposant sur des enquêtes, la combinaison de nombreuses sources d'information, l'utilisation de modèles, les taxations.

Des possibilités de lecture diversifiées

Afin de permettre une lecture aisée de ce volumineux Rapport, plusieurs entrées de lecture ont été utilisées.

Une vue synthétique peut être obtenue en se référant aux introductions et conclusions des chapitres et, pour les problématiques, à la partie «Enjeux et perspectives».

Le corps du texte est jalonné de phrases récapitulatives et est abondamment illustré. Les graphiques donnent le plus souvent une vision évolutive des paramètres mesurés tandis que les cartes apportent une vision spatiale.

Certains éléments sont précisés soit sous forme d'encarts (méthodologie, définition), soit sous forme de sous-articles (développement d'un aspect particulier), soit sous forme de notes (bibliographie, détails utiles). Comme signalé ci-avant, l'existence d'un dossier scientifique est marquée par le pictogramme . Les notes ainsi qu'une bibliographie succincte et l'intitulé des dossiers scientifiques sont regroupés en fin de section.

A chaque problématique correspond un sigle qui évoque le chapitre. Ce sigle est repris en haut de page et est utilisé pour le renvoi d'un chapitre à l'autre afin de faciliter une lecture transversale du Rapport. Le sigle sert également pour la numérotation des figures et cartes.

Une large diffusion, garante de transparence, de rigueur et de dialogue

Comme le prévoit le décret, le Rapport EEW est largement diffusé. Il est publié à 4 000 exemplaires. Il est envoyé aux principaux acteurs de l'environnement (responsables politiques et administratifs, fédérations professionnelles et environnementales...). Il est disponible sur demande motivée, notamment pour les bibliothèques publiques et les institutions d'enseignement.

L'intégralité du Rapport ainsi que l'ensemble des dossiers scientifiques et textes de base sont accessibles sur Internet <http://environnement.wallonie.be>. Les cartes et graphiques peuvent y être téléchargés librement de manière à pouvoir illustrer facilement articles, cours et exposés.

Par cette large diffusion de l'information et de l'analyse environnementale, élaborée avec la collaboration de quelque 350 personnes, la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, basée sur la transparence, la rigueur et le dialogue.